
Distribution d'électricité

La *Federal Energy Regulatory Commission* (FERC) a rejeté une demande faite en 1995 par une société affiliée américaine d'un service public canadien qui voulait vendre de l'électricité aux États-Unis aux taux du marché. Dans sa décision, la FERC a fait remarquer que le demandeur ne se conformait pas à ses critères parce que ses activités de production et de distribution ne lui conféraient qu'un pouvoir limité sur le marché. Un des cinq commissaires de la FERC a signalé que, pour qu'une telle demande soit acceptée, le service public doit offrir à ses concurrents canadiens qui veulent approvisionner les marchés américains un accès comparable aux lignes de distribution dont il bénéficie au Canada.

Cette décision soulève des préoccupations plus vastes concernant les répercussions, sur les exportateurs canadiens d'électricité, de la restructuration actuelle du secteur des services publics d'électricité aux États-Unis. Cette restructuration devrait permettre de remplacer le régime actuel de réglementation par un régime basé sur la concurrence. À cet égard, la FERC va adopter de nouveaux règlements en 1996 visant, entre autres, à donner accès aux lignes de distribution des services publics qui vendent de l'électricité aux États-Unis.
